

## [Rencontres et colloques](#)

### **Re?inventer la de?mocratie en sante? - retour sur les 20 ans de la loi « droits des malades »**

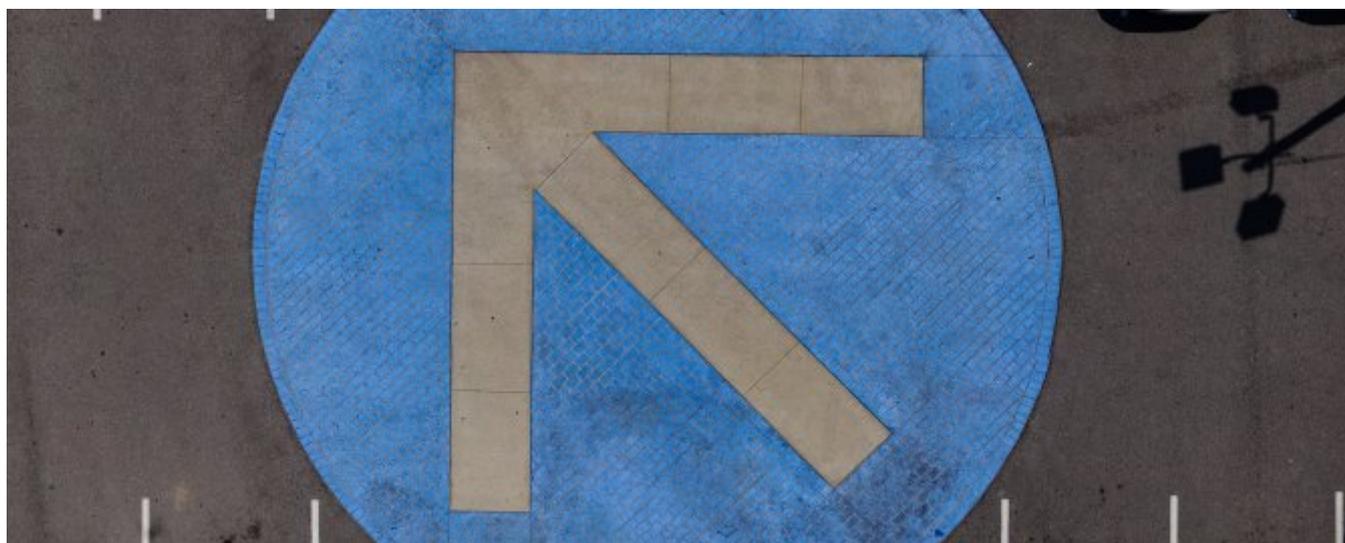
Une série de colloques et webinaires, de mars à juin 2022, pour mettre en commun les expériences, réflexions et témoignages autour des droits de patients. 20 ans après la loi, ne convient-il pas de re?inventer et peut-e?tre me?me de refonder la de?mocratie en sante? ?

Par: Espace éthique/IDF /

Publié le : 07 Mars 2022

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)



**Repenser la démocratie en santé**

20 ans après le vote de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, ne convient-il pas de réinventer et peut-être même de refonder la démocratie en santé ?

Inventée dans la dynamique des « années sida » et donc de la « démocratie sanitaire », notre Espace éthique s'inscrit dans cette conquête de la reconnaissance des « droits des malades », et dans la perspective de cette évolution d'une culture soignante attentive à un partenariat respectueux de la personne dans ses valeurs, son autonomie et ses préférences dans le parcours de soin.

Le 18 mars 2022, nous lancerons donc une consultation qui aboutira en juin 2022 à la publication d'une résolution « Réinventer ensemble la démocratie en santé ».

Un conseil scientifique a été constitué : il réunit les compétences représentatives de la démocratie en santé. Une enquête nationale a permis d'obtenir des données relatives à la connaissance de la loi, à l'effectivité des droits des malades dans les pratiques, aux besoins d'évolutions. Six groupes thématiques (qui animeront les webinaires) ont mené des travaux permettant d'identifier et d'actualiser les enjeux justifiant une révision de la loi du 4 mars 2002 que nous proposerons au Parlement dès la prochaine législature.

Notre démarche prend une signification particulière dans le cadre d'un retour d'expérience du recours aux instances de la démocratie en santé au cours de la crise sanitaire.



[Rapport d'enquête - Refonder ensemble la démocratie en santé \(mars 2022\)](#)

[Télécharger le pdf](#)



## Résumé de l'enquête Démocratie en santé 2022

Télécharger le pdf

### **Grand débat de conclusion de la concertation - « Réinventer ensemble la démocratie en santé »**

Le lundi 20 juin à la Bellevilloise, 19-21 Rue Boyer, 75020 Paris.

Dernière étape de la concertation, la validation dans le cadre d'un « grand débat » des résolutions reprises dans le document de synthèse « Vers une loi Droits de la personne et démocratie en santé ».

6 groupes seront constitués le 20 juin pour relire les différentes conclusions du document, avant de procéder au vote par l'ensemble des participants des points retenus. Les 6 tables de réflexion seront animées par les membres des groupes thématiques :

1. Reconnaître les droits de la personne malade ou en situation de fragilité, les identifier, assurer leur effectivité
2. Expertises et savoirs expérientiels partagés, empowerment et reconnaissance d'autres compétences
3. Numérisation des dispositifs de santé : enjeux, impacts dans la relation de soin et le processus décisionnel
4. Que peut la démocratie en santé dans la gouvernance d'une crise sanitaire ?
5. Innovations thérapeutiques, prédictivité, anticipations : quels critères pour arbitrer et assumer des choix justes ?
6. Évolution des droits des adultes et des enfants en fin de vie

Inscription en ligne

### **La série de webinaires**

En ligne, de 18h à 19h30.

### **Reconnaitre Les droits de la personne malade en situation de fragilité, les identifier, les reconnaître, assurer leur effectivité?**

Mardi 22 mars 2022, 18h-19h30

Réservation gratuite dans la limite des places disponibles

La loi du 4 mars 2002 a renforcé le droit des malades, a favorisé leur autonomie et la création de partenariats de soins. Cette loi a institué, entre autre, l'obligation de la recherche de consentement ou d'assentiment. Pourtant ces droits rencontrent des obstacles dans leur application auprès des plus fragiles qui s'en trouvent, de fait, souvent privés. Comment faire pour que ces droits soient réellement respectés dans tous les âges de la vie et dans toutes les situations ? Faut-il renforcer ces droits pour les plus vulnérables ? Faut-il en créer de nouveaux ?

**Sous la direction de** Cristina Poletto-Forget  
*Professeure de philosophie, Lycée Henri IV*

**Intervenants :**

Marie-José Del Volgo, *psychanalyste et rédactrice en chef de Cliniques méditerranéennes, maître de conférences HDR, praticien hospitalier honoraire*

Eric Bérard, *secrétaire général d'Odynéo (handicap et parcours de vie)*

Sabrina Sellami, *juriste*

**Expertises et savoirs expé?rientiels partage?s, empowerment et reconnaissance d?autres compe?tences**

Mardi 5 avril 2022, 18h-19h30

Le webinaire en vidéo

Les notions d'expertise et de « perspective patient » sont intimement liées au fait que la maladie, notamment chronique, impose aux personnes malades des prises de décisions très fréquentes, dans une recherche permanente du mieux vivre, et plus généralement une créativité, souvent partagée avec altruisme, qui mérited?être connue et reconnue.

Comment rendre possibles des espaces d'interaction avec le patient et son entourage pour engager une démarche de décision inclusive et de co-construction du parcours de soin qui favorise l'empowerment ?

Sous la direction de Judith Mollard

*Psychologue*

**Intervenants :**

Anne-Sophie Joly, *présidente du Collectif national des associations d'obèses (CNAO)*

Armelle Debru, *professeur honoraire d'histoire de la médecine, conseillère universitaire de l'Espace éthique Île-de-France*

Pierre-Yves Traynard, *coordinateur du Pôle IDF ressources en éducation thérapeutique du patient*

Paul-Loup Weil-Dubuc, *responsable du pôle recherche, Espace éthique Île-de-France*

**Numé?risation des dispositifs de sante? : enjeux e?thiques, impacts dans la relation de soin et le processus de?cisionnel**

Mardi 12 avril 2022, 18h-19h30

Le webinaire en vidéo

L'irruption progressive depuis 2002 du numérique dans le système de santé a fait émerger un nouveau cadre relationnel soignant-soigné qui interroge à plus d'un titre. Comment accompagner le couple soignant-soigné dans cette nouvelle approche en respectant l'autonomie du soigné et les principes déontologiques également « bousculés » par les nouvelles pratiques du télé-soin ? Comment lutter contre les discriminations dans l'accès aux soins consécutives à l'illelectronisme important touchant essentiellement les plus vulnérables ? Comment assurer le contrôle et la sécurisation des algorithmes décisionnels et d'aide à la prescription ?

Sous la direction de Bernard Jeanblanc

*Ancien chef de service secteur polyhandicap*

**Intervenants :**

Jean-François Thebaut

*Médecin à la retraite, bénévole associatif, Fédération Française des diabétiques*

Sébastien Claeys

*Responsable du débat public, Espace éthique Île-de-France*

Aurélien Michot  
*Directeur de projets, ingénieur en informatique médicale*

## **Que peut la démocratie en santé dans la gouvernance d'une crise sanitaire ? : retour sur la pandémie**

Mardi 26 avril 2022, 18h-19h30

[Le webinaire en vidéo](#)

Face à l'urgence d'agir en contexte de crise sanitaire, peut-on tenir compte de la démocratie en santé ? Force est de constater que, ces deux dernières années, pour beaucoup de décideurs, l'heure ne leur semblait pas propice à la concertation et au dialogue avec la société civile. Même si certaines d'entre elles se sont autosaisies, les instances de démocratie sanitaire n'ont pas été conviées aux arbitrages préalables aux décisions. Pourtant, ce que nous avons collectivement vécu nous a enseigné que plutôt que de se détourner de la démocratie en santé, la pandémie aurait dû en solliciter les capacités. Le défaut de concertation a eu en effet des conséquences graves (crise de légitimité, flambée de la défiance, etc.), contribuant à un recul de l'attention éthique au sens où des droits fondamentaux des patients ont été bafoués.

Nous le savons pourtant depuis longtemps : le succès et la pertinence des interventions de santé publique tiennent au degré d'implication de l'ensemble des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en place des mesures sanitaires.

Une réflexion s'impose donc sur les causes de cet appauvrissement démocratique.

Concrètement, comment fallait-il donner à entendre la parole des usagers et, plus largement, de l'ensemble des citoyens ? Selon quelle méthodologie recueillir et prendre en considération les différentes expertises, y compris celles issues de l'expérience des professionnels de santé et des usagers ?

Sous la direction d'Anne-Caroline Clause-Verdreau  
*Médecin de santé publique, Espace éthique Île-de-France*

## **Innovations thérapeutiques, prédictivité, anticipations, au contrôle de sa santé : quels critères pour arbitrer des choix justes ?**

Mardi 3 mai 2022, 18h-19h30

[Le webinaire en vidéo](#)

L'avancée, durant ces 20 dernières années, des innovations, des thérapeutiques médicamenteuses et non médicamenteuses, des dispositifs prédictifs de certaines pathologies, de la recherche a considérablement modifié les représentations des maladies et les parcours de soin des personnes et de leurs proches.

Ces avancées indéniables, tangibles et prometteuses justifient pour autant une implication et une réflexion de tous, autour des valeurs et fondamentaux qui doivent sous-tendre et accompagner ces nouveaux dispositifs. Qu'en est-il des notions d'équité et d'accessibilité de ces nouvelles thérapeutiques ? Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? En ce sens, comment bien intégrer toutes les personnes qui composent la communauté ? Comment arbitrer des choix justes, au plus juste, dans un contexte socio-économique si déterminant ? Et enfin

comment accompagner les personnes dans tous ces dispositifs mais aussi tous ceux qui ne peuvent en disposer pour des raisons diverses ?

Sous la direction de Pascale Gérardin

*Psychologue clinicienne spécialisée en neuropsychologie, CHRU de Nancy*

**Intervenants :**

Mauricette Michallet, *professeur émérite, Université Claude Bernard Lyon 1, praticien hospitalier, service d'Hématologie, Centre Léon Bérard, Lyon*

Catherine Ollivet, *Présidente de France Alzheimer 93 et du Conseil d'orientation de l'Espace éthique Île-de-France*

Thomas Tannou, *praticien hospitalier, gériatre, CHU de Besançon*

**Fin de vie : des évolutions amèlioreraient-elles le parcours vers la fin de vie et les dilemmes décisionnels ; une loi spécifique est-elle justifiée ?**

Le webinaire en vidéo

Ne pouvant aborder dans le temps imparti l'ensemble ou même la majorité des questions liées à la fin de vie, nous avons choisi de nous concentrer sur la question particulièrement complexe de la limitation et l'arrêt des traitements. Cette question entraîne celles d'un droit à l'assistance au suicide ou à l'euthanasie, qui a fait ces dernières années l'objet de plusieurs propositions de loi, dont celles portées par les députés Jean-Louis Touraine et Olivier Falorni. Ces dernières ont en commun de tenter de faire évoluer le droit en permettant à la personne de demander une assistance médicalisée sous forme d'assistance au suicide ou d'euthanasie.

Le Président de la République, durant sa campagne, a proposé une convention citoyenne sur le sujet dont les conclusions serviraient de base à une évolution de la loi.

**Sous la direction de** Valérie Depadt

*Maître de conférences HDR, conseillère de l'Espace éthique Île-de-France*

**Intervenants :**

Anne-Claire de Crouy, *médecin MPR, hôpital de Bicêtre, AP-HP*

Fabrice Gzil, *professeur de l'EHSP, directeur adjoint de l'Espace éthique Île-de-France*

Dominique Thouvenin, *Professeure émérite de droit privé et de sciences criminelles de droit à l'EHESP*

**Colloque « Reinventer la démocratie en santé »**

Vendredi 18 mars 2022, 14h-18h30, Se@nat

**Ouverture**

Didier Sicard

*Président d'honneur du Comité consultatif national d'éthique, co-fondateur de l'Espace éthique*

**Ils ont inventé la démocratie sanitaire**

14h-16h

? L'autonomie, une valeur de la démocratie en santé

Paul-Loup Weil-Dubuc

*Responsable du pôle recherche, Espace éthique Île-de-France, chercheur au sein de l'équipe Recherches en Éthique et Épistémologie (CESP/Inserm/Paris-Saclay)*

Table-ronde

Catherine Ollivet

*Présidente de France Alzheimer 93 et du Conseil d'orientation de l'Espace éthique Île-de-France*

Didier Saout

*Président d'honneur de AIDES, Membre du Collège de la HAS*

Yvanie Caillé

*Fondatrice de l'association Renaloo*

**Ils réinventent la démocratie en santé**

16h20-18h30

L'enquête nationale

Anne-Caroline Clause-Verdreau

*Médecin de santé publique, Observatoire des pratiques éthiques, Espace éthique Île-de-France*

? Table-ronde

Avec notamment :

Marie-Christine Tézenas du Montcel

*Présidente du Groupe polyhandicap France (GPF)*

Alain Tolédano

*Cancérologue, Institut Raphaël, chaire santé intégrative, CNAM*

E?lie Azoulay

*Famiréa, chef de service de médecine intensive et de réanimation, Hôpital Saint-Louis, AP-HP*

**Conclusion**

Marie Citrini

*Représentante des usagers, AP-HP*

Emmanuel Hirsch

*Directeur, Espace éthique Île-de-France*

Re?servation gratuite dans la limite des places disponibles

**L'e?mergence du concept de de?mocratie sanitaire**

Alors que s'impose le concept global « One Health » (il donne à comprendre la santé du point

de vue des interrelations entre l'homme, la nature et son environnement), dans un contexte international exposé au cumul de tensions, de dérégulations et de crise des légitimités, la démocratie en santé pourrait proposer un nouveau modèle de gouvernance. Au-delà de considérations de santé publique cette démarche démocratique responsable et participative se réfère en effet aux valeurs de dignité, de respect, de loyauté, de justice, de bienveillance et de solidarité dont nous éprouvons l'urgent besoin.

Si la préambule de la Constitution du 17 octobre 1946, la nation garantit « la protection de la santé », la loi dite de « démocratie sanitaire » du 4 mars 2002 affirme que « le droit fondamental à la protection de la santé doit être mis en oeuvre par tous moyens disponibles au bénéfice de toute personne. » De la protection à la reconnaissance de droits fondamentaux, l'évolution est significative d'une politisation des enjeux de santé

C'est dans la dynamique des « années sida » qu'a émergé le concept de démocratie sanitaire institué et formalisé dans le cadre de la loi du 4 mars 2002. L'irruption sur la scène publique de la parole des personnes malades a politisé le champ de la santé publique compris en termes de revendications démocratiques. Les États généraux du sida (1990) suivis par les États généraux (1998) permettront aux personnes malades de témoigner publiquement de l'indignité et de l'irrespect de leur condition, et de revendiquer la reconnaissance de droits. Ainsi, dans son article 3, la loi affirmera : « Aucune personne ne peut faire l'objet de discriminations dans l'accès à la prévention ou aux soins. »

La loi « démocratie sanitaire » de 2002 propose une nouvelle philosophie du soin dans le cadre d'un partenariat attentif à la personne malade reconnue dans son expérience, son expertise et sa capacité de discernement dans l'arbitrage des décisions qui la concernent. Le « paternalisme médical » souvent assimilé au pouvoir discrétionnaire de celui qui sait, est confronté à la contre-culture de « l'autonomie » de la personne malade. Car il s'agit bien d'intégrer aux pratiques des principes inconditionnels comme le respect du consentement, la loyauté dans l'information, la protection de la personne contre tout risque indu, la limitation des souffrances dans le cadre d'une intervention compétente et justifiée.

## **Reviser la loi « droit des malades »**

55 ans après la rédaction du premier Code de déontologie médicale (juin 1947), une loi de la République conférait à la personne malade des droits inédits, assortis de responsabilités jamais caractérisées en des termes d'une telle portée : « Les professionnels de santé mettent en oeuvre tous les moyens à leur disposition pour assurer à chacun une vie digne jusqu'à la mort<sup>4</sup> ». Ne s'agit-il pas aussi d'une socialisation des questions de santé dont on constatait d'autres expressions dès juillet 1994 avec le vote des premières lois relatives à la bioéthique ?

Dans la perspective d'une révision de la loi du 4 mars 2002, différentes pistes de réflexions pourraient être éclairées par des travaux parlementaires dès la prochaine législature.

- Il importe de renforcer l'effectivité de la reconnaissance des droits de la personne malade, de permettre l'appropriation de ces droits dans un contexte de fragilisation du système de santé. Une meilleure information et une capacité d'alerte plus efficace renforceront le respect de ces droits inconditionnels.
- L'adaptation et l'application de la loi à un contexte socio-culturel, biomédical et technologiques profondément différent de celui des « années sida » doivent tenir intégrer

de nouveaux enjeux :

- l'accès paradoxal à des sources d'informations diversifiés et parfois contradictoires dont la légitimité peut s'avérer discutable (réseaux sociaux), ainsi que la critique de l'expertise médico-scientifique à la source de défiances, s'ajoutent à la complexité du parcours dans le champ de la santé. Une source d'informations publiques fiables et accessible s'impose ;
- les innovations thérapeutiques, la prédictivité et les possibilités d'anticipations (avec en autres enjeux le coût discriminatoire des traitements innovants) bouleversent notre rapport à la prévention et peuvent affecter la justice dans l'accès aux traitements. Selon quels critères et en associant quelles expertises, arbitrer des choix et des priorités justifiés, loyaux et transparents ?
- la numérisation des dispositifs de santé avec son impact tant dans la relation de soin (espace de santé numérisé, algorithmes décisionnels) que du point de vue des enjeux éthiques relatifs, par exemple, au respect de la confidentialité dans le traitement des données de masse transforme notre rapport au savoir médical et aux pratiques biomédicales. Comment assurer une approche démocratique de ces mutations technologiques, les accompagner, les rendre accessibles, les contrôler afin de prévenir les discriminations et les stigmatisations ?
- les expertises et les savoirs expérimentaux partagés, l'émergence de la figure du « patient expert » et le développement de « l'éducation thérapeutique du patient » modifient les facultés d'autonomisation de la personne dans le suivi de sa santé. Les organes représentatives de la démocratie en santé doivent bénéficier d'une reconnaissance qui leur permette de passer du témoignage et du plaidoyer au statut d'instances associées à la décision et au suivi de sa mise en œuvre ;
- vivre la maladie au quotidien et en société n'est possible qu'avec des politiques de santé favorisant une meilleure prise en compte d'un parcours dans sa durée, son évolutivité et ses contraintes. La personne malade doit pouvoir bénéficier d'un environnement favorable à son autonomie sociale (y compris dans la continuité de sa vie socioprofessionnelle) ;
- les vulnérabilités (qu'elles soient visibles ou non), les situations de limitation de l'autonomie, de dépendances, le grand âge, la vie dans la cité ou en établissement de personnes fragilisées par le handicap (qu'il soit mental ou physique), la maladie et la vieillesse, justifient une nouvelle approche en termes de démocratie en santé. Il importe de développer des innovations marquées par le souci de bienveillance et la mobilisation de compétences adaptées, notamment du point de vue de la sensibilisation de la société aux enjeux de la démocratie en santé et de la formation des acteurs professionnels et associatifs ;
- Certaines évolutions sociétales des plus sensibles pourraient être discutées dans le cadre d'une refondation de la loi « démocratie en santé ». Ce serait notamment le cas en ce qui concerne les droits des personnes adultes et des enfants en fin de vie : ils ne devraient plus relever d'une loi spécifique aux droits des malades en fin de vie.

## **Refonder la démocratie en santé**

Depuis 20 ans les avancées de la « démocratie en santé » ont contribué à des évolutions dans l'éthique du soin, dans cette reconnaissance de la personne malade au « cœur du soin ». Cette exigence partagée avec les professionnels engagés au quotidien pour défendre les valeurs humanistes auxquels ils témoignent tant d'attachement, est-elle compatible avec des choix politiques et institutionnels ?

L'individualisme du consumérisme médical en rupture avec la dynamique de responsabilisation pour soi comme au regard de nos solidarités qui était inspirée par les « années sida » est-il compatible avec les principes de solidarité et de justice affirmés dans la loi « droit des malades » ?

L'Espace éthique Île-de-France se propose, à travers un premier colloque organisé au Sénat (le 18 mars 2022) et 6 séances de réflexions en webinaire qui seront conclues par un colloque en juin et la publication d'une résolution « Réinventer ensemble la démocratie en santé », de créer les conditions d'une refondation de la démocratie en santé.

## **Conseil scientifique de l'initiative**

Coordination

Emmanuel HIRSCH

Professeur d'éthique médicale, Université Paris-Saclay, EEIDF

Membres

Elisabeth ANGELLIER-LUCCHI

*Médecin oncologue, Institut Curie*

Cédric AUBOUIN

*Président AIDES Île-de-France*

Philippe BARRIER

*Philosophe, auteur, réalisateur*

Stéphanie BATAILLE

*Comédienne*

Eric BÉRARD

*Secrétaire général d'Odynéo (handicap et parcours de vie)*

Marie-Hélène BOUCAND

*Docteure en médecine et philosophie*

Pierre-Emmanuel BRUGERON

*Responsable du pôle ressources, Espace éthique IDF*

Stéphanie CASSEL

*Psychologue*

Marie CITRINI

*Membre de la Ligue contre l'obésité (LCO) et représentante des usagers, AP-HP*

Sébastien CLAEYS

*Responsable du débat public, Espace éthique IDF*

Anne-Caroline CLAUSE-VERDREAU

*Médecin de santé publique, Espace éthique IDF*

Bruno DALLAPORTA

*Néphrologue à la Fondation Santé des étudiants de France (président de la commission d'éthique de la Société Francophone de Néphrologie Dialyse et Transplantation)*

Jessie DANIEL

*Enseignante*

Armelle DEBRU

*Professeur honoraire, Université Paris, conseillère de EEIDF*

Marie-José DEL VOLGO

*Psychanalyste et rédactrice en chef de Cliniques méditerranéennes, maître de conférences HDR, praticien hospitalier honoraire*

Valérie DEPADT

*Maître de conférences en Droit, conseillère de l'Espace éthique IDF*

Anne-Claire DORSEMANS  
*Psychologue clinicienne, AP-HP*

Bernard ELGHOZI  
*Médecin généraliste, praticien hospitalier honoraire, membre du bureau URPS médecins IDF*

Sylvie FROUCHT-HIRSCH  
*Médecin anesthésiste réanimateur, Hôpital Fondation Rothschild*

Benjamin GANDOUET  
*Directeur général, Centre de prévention & dépistage des cancers*

Pascale GERARDIN  
*Psychologue clinicienne spécialisée en neuropsychologie*

Roland GORI  
*Psychanalyste, professeur honoraire des universités*

Julie GRASSET  
*Présidente de l'Association CurVide19*

Fabrice GZIL  
*Directeur adjoint, Espace éthique IDF*

Bernard JEANBLANC  
*Ancien chef de service secteur polyhandicap*

Anne-Sophie JOLY  
*Présidente du Collectif national des associations d'obèses (CNAO)*

Clémence JOLY  
*Médecin de soins palliatifs*

Brigitte LEGENDRE  
*Enseignante, Association Victimes Covid-19 (AVC19)*

Catherine LE GRAND-SEBILLE  
*Socio-anthropologue, maître de conférences honoraire des universités*

Olivier LESIEUR  
*Praticien hospitalier en réanimation, La Rochelle*

Mauricette MICHALLET  
*Professeur émérite, Université Claude Bernard Lyon 1, praticien hospitalier, service d'Hématologie, Centre Léon Bérard, Lyon*

Aurélien MICHOT  
*Directeur de projets, ingénieur en informatique médicale*

Judith MOLLARD  
*Psychologue*

Catherine OLLIVET  
*Représentant les usagers dans des structures sanitaires ou de santé publique, présidente du CO de l'EEIDF*

Philippe PATRY  
*Directeur d'EHPAD*

Philippe PETIT  
*Médecin de santé publique*

Lionel PETITPAS  
*Président de l'association « victimes du covid-19 »*

Benjamin PITCHO  
*Avocat, maître de conférences de Droit privé*

Virginie PONELLE  
*Directrice adjointe, Espace éthique IDF*

Cristina POLETTO-FORGET  
*Professeure de philosophie, Lycée Henri IV*

Elisabeth QUIGNARD  
*Médecin spécialisé en gériatrie et soins palliatifs*

Evelyne RENAULT-TESSIER

*Médecin, Institut Curie*

Franck ROLLAND

*Interne en psychiatrie, AP-HP*

Aline SANTIN

*Praticien hospitalier, médecine interne drépanocytose, AP-HP, docteure en éthique*

Sabrina SELLAMI

*Juriste*

Thomas TANNOU

*Praticien hospitalier, gériatre, CHU de Besançon*

Jean-François THEBAUT

*Médecin à la retraite, bénévole associatif, Fédération Française des diabétiques*

Pierre-Yves TRAYNARD

*Coordinateur du Pôle IDF ressources en éducation thérapeutique du patient*

Marie-Claude VALLEJO

*Cadre supérieur de santé, Institut de Formation des Cadres de Santé, CHU de Toulouse*

Agnès VOGÉ

*Infirmière de coordination en pédopsychiatrie*

Paul-Loup WEIL-DUBUC

*Responsable du pôle recherche, Espace éthique IDF*

## Ressources de l'Espace éthique autour de la démocratie en santé



Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire